

Journée technique Auscultation et diagnostic des Ouvrages d'Art



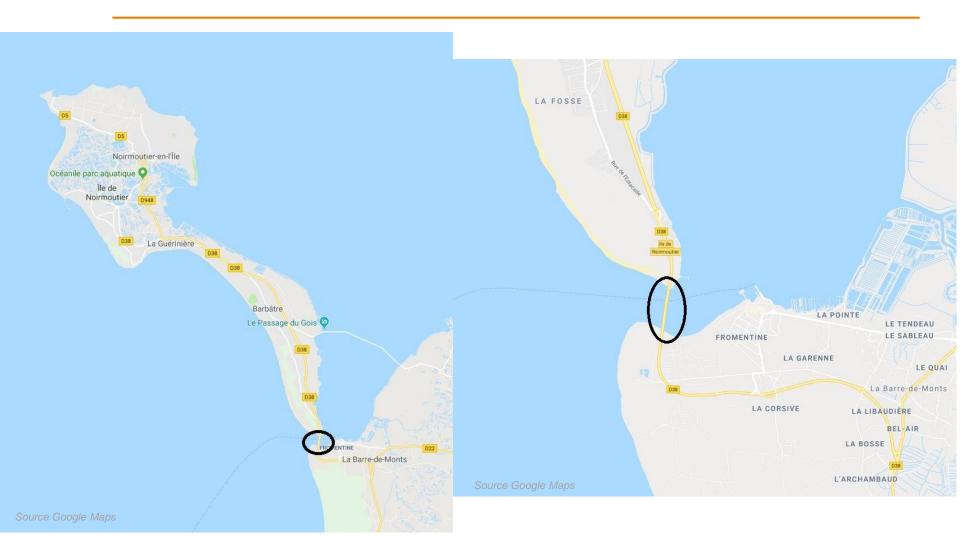
Pont de Noirmoutier – Présentation et contexte



Aurélien TELLIER – Cerema Ouest – DLAn - GOA

Rennes – 12 septembre 2019

Localisation



Localisation

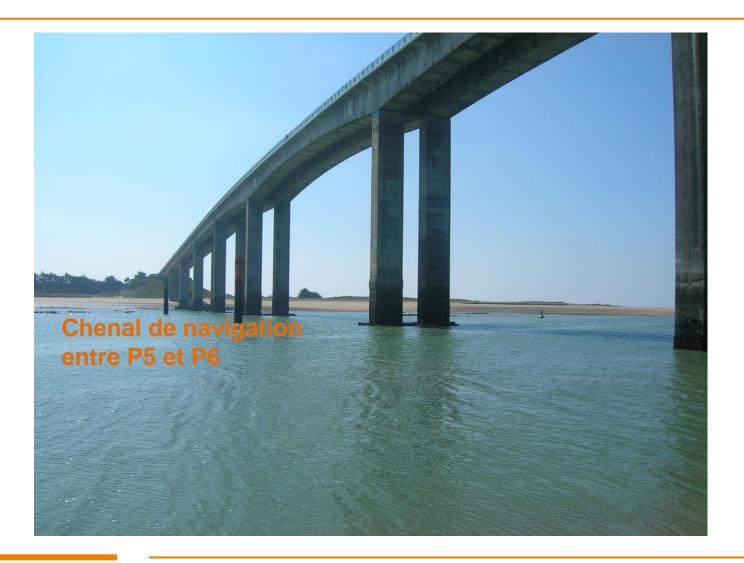




Illustrations - Elévation



Illustrations - Elévation



Illustrations – Vue sur ouvrage



Description

Le pont de Noirmoutier est un ouvrage construit et géré par le Département de la Vendée. La 1ère pierre a été posée le 12 mai 1969. L'inauguration a eu lieu le 7 juillet 1971.

Pont à péage jusqu'en 1994.

Coût de l'opération : 30 millions de francs, (4,5 M €).

Constructeur: DUMEZ

La voie portée (RD38) permet de relier le continent à l'île de Noirmoutier, (lien économique, touristique, sanitaire...).

Profil en travers : une voie de circulation bilatérale de 8 m, un trottoir de 1,50 m et une piste cyclable de 3,30 m.

8937 v/j en moyenne, (dont 5,85% de poids-lourds) avec des pics à 20193 v/j en été (données 2018).



Description

La longueur totale du pont est de 583 m.

Il comprend 3 ouvrages continus et 10 travées au total :

- 1 ouvrage d'accès de 4 travées de 55 m côté continent
- 1 ouvrage principal de 3 travées de 55, 88 et 55 m, franchissant la passe, (gabarit 80 x 24 m)
- 1 ouvrage d'accès de 3 travées de 55 m côté île

Le tablier comporte 2 poutres caissons rectangulaires en béton précontraint, reliées entre elles par un hourdis. Ces poutres sont de hauteur constante dans les ouvrages d'accès et variable dans l'ouvrage principal.

Description – Coupe longitudinale

Gabarit
navigation:
80 x 24 m audessus des
plus hautes

eaux

CONTINENT

SS,00

Ouvrage d'accès côté continent

Ouvrage principal

Ouvrage d'accès côté île

Description - Piles

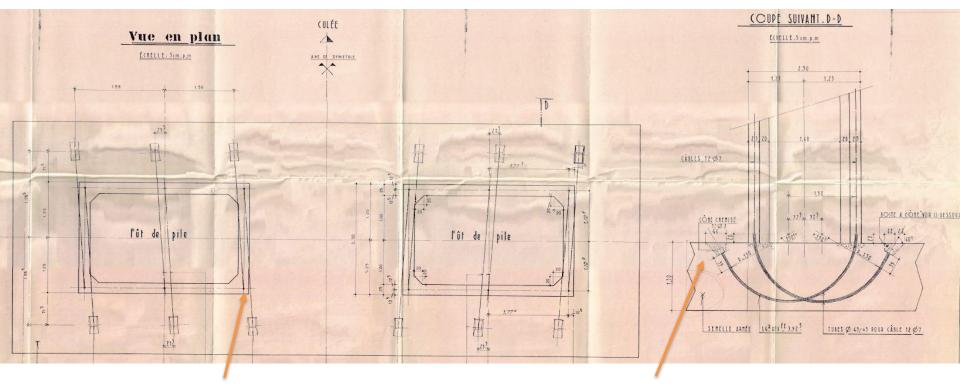
Les piles sont fondées entre 15,95 et 28,80 m, par l'intermédiaire de 8 pieux droits ou inclinés (sauf P5 et P6 qui en comportent 12).

Sur les pieux, semelle en béton armé de 1,50 m d'épaisseur qui reçoit 2 fûts rectangulaires indépendants et évidés, (3,80 m x 2,50 m extérieur / épaisseur de 0,25 m).

Chaque angle de fût comporte 1 câble de précontrainte 12 Ø 7 (sauf les 2 piles encadrant la passe qui ont 6 câbles par fût).

Fûts de hauteur variable de 19,52 à 31,16 m construits par coffrage glissant.

Description - Piles



1 câble de précontrainte 12 Ø 7 par angle

Relevé de câble sur la semelle



Description - Piles

2 fûts rectangulaires (3,80 x 2,50 m) évidés. Epaisseur : 0,25 m.



Description – Culées

Les fondations des culées sont superficielles et sont constituées par 4 poteaux reposant sur une semelle de 14,45 (I) x 2 (p) x 1 m (e). Un chevêtre de mêmes dimensions coiffe ces poteaux.



Description - Tablier

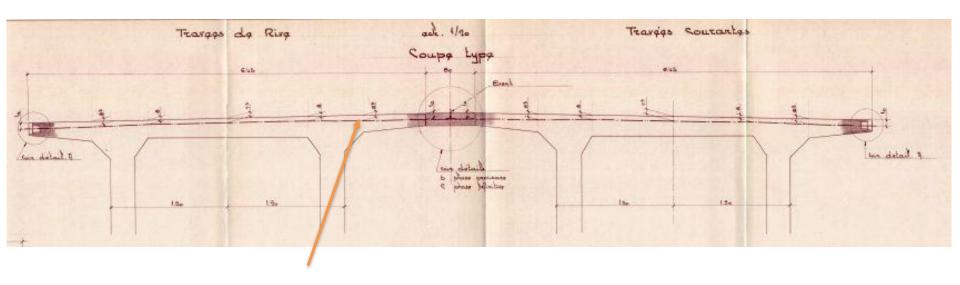
Le procédé de construction employé, original pour l'époque, a consisté à poser sur un cintre porteur les 258 voussoirs préfabriqués (45 t max) raccordés entre eux par des joints coulés en place : l'ensemble étant alors précontraint puis décintré.

Chaque file de voussoirs possède une précontrainte longitudinale assurée par des câbles 12T13 du système Freyssinet de longueur variable de 15,80 m à 117,60 m.

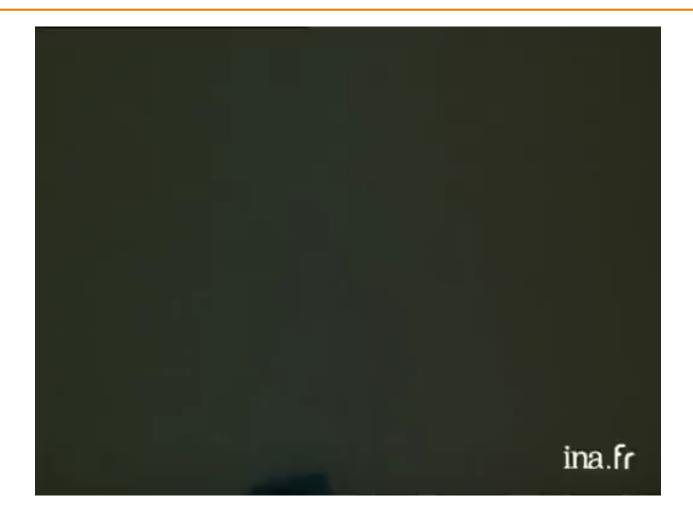
Le hourdis est précontraint transversalement par des armatures de type 12Ø7 du système Freyssinet.



Description – Tablier – Coupe transversale



Câble de précontrainte 12 Ø 7





Les actions de surveillance

Le Département de la Vendée a mis en place une méthode de gestion de son patrimoine ouvrages d'art inspirée de celle de l'Etat.

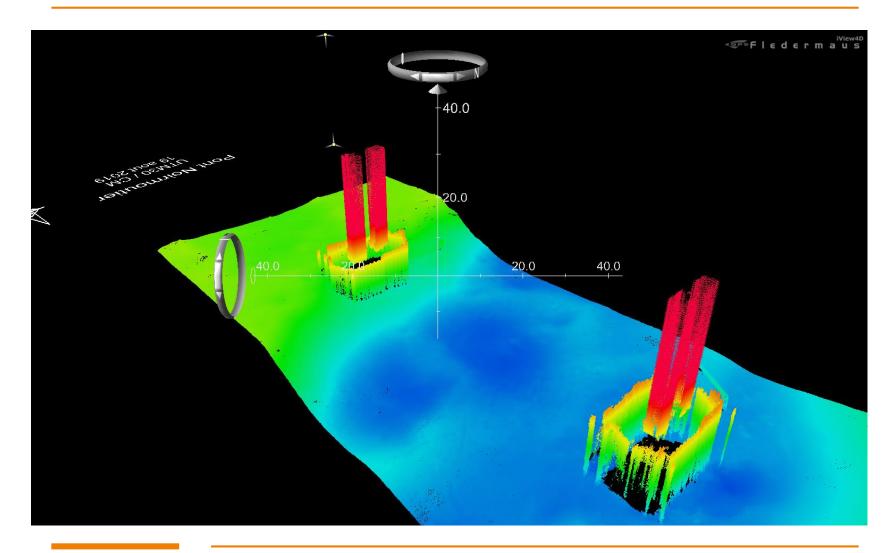
Annuellement, visites de type patrouillage par les agences départementales locales.

Tous les 6 ans, visites périodiques, de type IQOA, (mais la cotation a été adaptée par le CD 85), réalisées par le service Entretien des Routes et Ouvrages, afin de faciliter l'intégration des données dans le Système d'Informations Routières.

Périodiquement, tous les 6 ans, inspections détaillées de 29 OA dits exceptionnels, externalisées.

Le Pont de Noirmoutier est inspecté tous les 6 ans : la dernière inspection détaillée date de 2016, (y compris inspection subaquatique). Les bathymétries sont annuelles afin de vérifier le désensablement et le déversement des palplanches.

Les actions de surveillance





Les auscultations et diagnostics

L'exploitation des conclusions des inspections détaillées conduit parfois à la réalisation d'auscultations complémentaires permettant d'établir un diagnostic.

1971 – Auscultation de la précontrainte par gammagraphie

1989-1991 – Diagnostic du béton vis-à-vis de la corrosion des piles 5 et 6

1997 à 2002 – Mesures périodiques d'indices de fissuration et de distancemétrie sur la culée C10 – Suspicion d'alcali-réaction

2008 – Diagnostic du béton des corniches

2013 – Protection du talus de la culée C10

2013 à 2016 – Suivi du désensablement

Les auscultations et diagnostics

2016 – Auscultation de la précontrainte par gammagraphie puis essais à l'arbalète (découlant notamment des conclusions des actions de surveillance : apparition des cachetages des relevés de la précontrainte verticale des piles sur les parties supérieures des semelles des piles)

2016 – Diagnostic du béton vis-à-vis de la corrosion sur certaines zones du tablier et des piles

2017 – Mesures de distancemétrie sur la culée C10



Les entretiens spécialisés et réparations

Les actions de surveillance, les auscultations et diagnostics conduisent à réaliser des entretiens spécialisés et réparations.

2009-2010 – Réparation de l'ensemble des corniches (ragréages + LHM)

2011-2012 – Remplacement des appareils d'appui

2013 – Confortement des fondations des piles P7 et P8

2017 – Remplacement des crinolines

2018-2019 – Réparation de surface du béton du tablier et des appuis

2018-2019 – Dépose des candélabres, mise aux normes électriques et compléments

2019 – Réparation des fondations des piles P5 et P6

Changement des garde-corps : au fur et à mesure



Les protections (préventif)

Les auscultations et diagnostics peuvent préconiser des actions de protection à mettre en œuvre sur certaines parties d'ouvrage.

1991 à 1994 – Mise en place d'une protection cathodique à courant imposé sur les piles P5 et P6 (déposée en 2019).

2019 – Mise en place d'un revêtement de protection généralisée du béton sur le tablier et les fûts des piles.

Merci de votre attention

Pour en savoir plus

Aurélien TELLIER

aurelien.tellier@cerema.fr

02 41 79 13 13

07 61 94 26 84

